



MUNICIPALITÉ DE LA BOSTONNAIS

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

POUR LES ANNÉE 2024-2025-2026

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la Municipalité de La Bostonnais que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de La Bostonnais devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024-2025-2026, a été déposé par les évaluateurs agréées de la firme Cevimec-BTF à mon bureau, le jeudi 14 septembre 2023.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau de la greffière-trésorière adjointe, situé au bureau municipal, 15 rue de l'Église, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. De plus, il peut être consulté sur le site web de la firme d'évaluation à l'adresse suivante, sous la rubrique « Accédez au rôle d'évaluation » <http://cevimecbtf.com3>.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, un avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée et reçue **au plus tard le 30 avril 2024;**
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier :

Ville de La Tuque – Service d'évaluation
375, rue St-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L5

- Être complétée sur le formulaire prescrit à cet effet par règlement et disponible à la ville de La Tuque;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet;

FRAIS EXIGIBLES

<u>VALEUR DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION</u>	<u>FRAIS EXIGIBLES</u>
0\$ À 99 999\$	40.00\$
100 000\$ À 249 999\$	60.00\$
250 000\$ À 499 999\$	75.00\$
500 000\$ À 999 999\$	150.00\$
1 000 000\$ À 1 999 999\$	300.00\$
2 000 000\$ À 4 999 999\$	500.00\$
5 000 000\$ À 9 999 999\$	1 000.00\$

Le paiement des frais exigible doit accompagner le formulaire de demande de révision.

Donné à La Bostonnais, ce 27^e jour de novembre de l'an deux mille vingt-trois.



Natalie Jalbert,

directrice générale, greffière-tésorière